DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(115° SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3º séance du mardi 14 décembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES

1. Fixation de l'ordre du jour (p. 7567).

Ordre du jour complémentaire (p. 7567)

2. Rappels au règlement (p. 7567).

MM. Gilbert Riessy, Georges Hage, Julien Dray, le président, Pierre Mazeaud.

 Répression de la contrefaçon. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7569).

Question préalable (p. 7569)

Question préalable de M. Malvy: MM. Augustin Bonrepaux, le président, Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Rappels au réglement (p. 7575)

MM. Julien Dray, Charles Millon, Mattin Malvy.

Le vote sur la question préalable est réservé jusqu'à la vérification du quorum.

Suspension et reprise de la séance (p. 7576)

M. le président.

Conformément à l'article 61, alinéa 3, du règlement, le vote sur la question préalable est reporté à la prochaine séance.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

4. Ordre du jour (p. 7576).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BRUNHES,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente. M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au lundi 20 décembre 1993, terme de la session ordinaire, a été airisi fixé en conférence des présidents:

Ce soir:

Suite du projet sur la répression de la contrefaçon.

Mercredi 15 décembre, à neuf heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, portant diverses dispositions d'ordre financier.

A quinze heures:

Déclaration de politique générale du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, débat et vote sur cette déclaration.

A vingt et une heures trenre:

Suite de l'ordre du jour du matin;

Projet, adopté par le Sénat, sur le code des assurances.

Jeudi 16 décembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 1994;

Suite de l'ordre du jour de la veille;

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le versement de primes de fidélité.

Vendredi 17 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente et, éventuellement, samedi 18 décembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente:

Suite de l'ordre du jour de la veille;

Deuxième lecture du projet sur la santé publique et la protection sociale.

Lundi 20 décembre, à dix heures :

Projet, adopté par le Sénat, sur la réalisation d'un Grand Stade, à Saint-Denis.

A quinze heures:

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de finances rectificative pour 1993;

Deuxième lecture du projet sur la dotation globale de fonctionnement;

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente :

Deuxième lecture:

- du projet de loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature ;
- du projet de loi organique sur le statut de la magistrature;
- du projet sur le nouveau code pénal.

Ordre du jour complémentaire

M. le président. Par ailleurs, il est rappelé qu'est inscrite à l'ordre du jour du vendredi 17 décembre, à neuf heures trente, la proposition de résolution de M. de Lipkowski sur les relations de la Communauté avec les pays d'Europe centrale et orientale.

En outre, la Conférence des présidents propose d'ins-

crire à l'ordre du jour complémentaire :

D'une part, après la discussion de la proposition de résolution de M. de Lipkowski, la proposition de résolution de M. Vignoble relative à la téléphonie vocale;

D'autre part, à la sin de l'ordre du jour du lundi 20 décembre matin, la proposition de résolution de M. Bernard Pons tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'évolution de la S.N.C.F.

Il n'y a pas d'opposition?...

Cet ordre du jour complémentaire est adopté.

Enfin, la Conférence des présidents a décidé que la prestation de serment des juges parlementaires de la Cour de justice de la République et d'un juge de la Haute Cour de justice aura lieu demain, mercredi, immédiatement après la clôture du scrutin sur la déclaration de politique génerale du Gouvernement.

2

RAPPELS AU RÈGIEMENT

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud et M. Francis Saint-Ellier. Fondé sur quel article ?

M. Gilbert Biessy. Sur l'article 48.

Monsieur le président, l'ordre du jour ne prévoit pas demain de questions au Gouvernement. Pourriez-vous me dire s'il existe un précédent à ce manquement au règlement intérieur de notre assemblée? Nous sommes très attachés à cette séance et nous devions demain poser deux questions extrêmement importantes, l'une concernant l'emploi dont on a encore parlé abondamment cet aprèsmidi – j'ai bien dit parlé sans pour autant proposer des solutions – l'autre concernant l'aménagement du territoire. Pouvez-vous prendre l'engagement que ces questions pourront être posées mercredi prochain?

M. Francis Saint-Ellier. Il n'y a pas de questions au Gouvernement lors des sessions extraordinaires!

- M. Gilbert Biessy. En tout état de cause, un tel manquement est grave et nuit à la sérénité de nos débats. Quelle que soit l'urgence des débats de demain, cela ne justifie en aucun cas une violation des règles de fonctionnement de notre assemblée.
 - M. Yves Nicolin. Cette intervention est lamentable!
 - M. le président. La parole est à M. Georges Hage.
- M. Georges Hage. Mon rappel au règlement concerne l'ordre du jour de l'Assemblée.
- M. Francis Saint-Ellier. Fondé sur quel arricle? (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)
- M. Georges Hage. Je veux exprimer ici l'inquiétude ressentie devant le fait que, à peine publié le rapport Vedel sur les relations entre l'enseignement privé et les collectivités locales, le Sénat a été saisi immédiatement, dans la précipitation, d'un texte tendant à modifier la loi Falloux, alors que le simple bon sens, personne ici ne me contredira au regard de la complexité historique du sujet, exigeait au contraire que le Parlement se donne le temps de la réflexion plutôt que de manifester une attitude du plus mauvais aloi j'invite mes collègues à se référer à l'étymologie du terme –, pour ne pas dire revancharde. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Les députés communistes partagent l'émotion qui secoue l'enseignement public, les parents et les enseignants, émotion qui ressortit à l'identité nationale. En tout état de cause, il serait à notre avis inacceptable qu'un tel texte revienne en discussion à l'Assemblée nationale avant la prochaine session ordinaire, le temps faisant ici beaucoup à l'affaire.

- M. Yves Nicolin. Et s'il est adopté conforme?
- M. le président. La parole est à M. Julien Dray.
- M. Julien Dray. Monsieur le président, mon rappel au règlement, fondé sur l'article 58, concerne l'ordre du jour de notre assemblée.

Connaissez-vous, mes chers collègues, cette anecdote d'un capitaine qui descend dans une galère et qui annonce à son équipage deux « bonnes nouvelles » : ils ont droit à une nouvelle ration d'alcool et il veut faire du ski nautique? Je me trouve un petit peu dans une telle situation. En effet, je prends connaissance avec plaisir de l'ordre du jour de notre assemblée, mais, en même temps, je constate qu'à aucun moment elle ne sera appelée à discuter du rapport Vedel.

Or la lecture du rapport Vedel est éclairante : les établissements privés sont aujourd'hui dans une situation dangereuse, la sécurité y est menacée, ce qui veut dire que l'ensemble des enfants qui fréquentent ces écoles sont en péril. Il me semblerait donc normal, vu l'urgence de la situation, que notre assemblée puisse être amenée à discuter sérieusement de cette question.

Peut-êrre faudrait-il, par exemple, fermer certaines écoles et permettre à l'école publique d'accueillir leurs élèves, afin qu'ils puissent suivre une bonne scolarité sans être menacés. L'Assemblée pourrait alors envisager une dotation spéciale dans le cadre d'un collectif.

- M. Yves Nicolin. Avec l'argent que vous avez gaspillé!
- M. Gilbert Biessy. Et les cadeaux aux entreprises?
- M. Julien Dray. Plus grave encore, notre pays est dans une situation difficile, avec des négociations internationales tendues, et il n'a pas besoin d'une querelle supplémentaire rallumée par un gouvernement qui s'est précipité.

A peine annoncée la discussion au Sénat sur ce rapport, l'ensemble des organisations syndicales enseignantes appellent à la grève vendredi. C'est donc le Gouvernement qui a pris la responsabilité de créer cette situation de conflit, et je le regrette, en revenant sur un certain nombre d'engagements et de discussions.

Il me semble donc normal qu'au moins la commission des affaires culturelles, familiales et sociales puisse entendre le doyen Vedel et que notre assemblée puisse en discuter. On ne pourrait pas comprendre que le Parlement, qui a discuté à fond pendant plusieurs jours de la modification de la loi Falloux à travers une proposition de loi de M. Bruno Bourg-Broc, n'ait pas la possibilité aujourd'hui d'évaluer la situation réelle à partir du document écrit par le doyen Vedei, de discuter sereinement et de voir la manière dont les choses peuvent être envisagées.

Le Premier ministre s'était engagé, lors de son discours d'investiture, à respecter les droits du Parlement. Il en avait même fait un thème essentiel, l'objectif étant la revalorisation de l'action politique et du mandat des parlementaires. Or, sur une question essentielle qui, je crois, touche chaque Française et chaque Français, parce qu'il en va de l'avenir de nos enfants, les parlementaires sont privés de la possibilité de discuter sereinement.

Je constate que ce projet sort à quelques jours des vacances scolaires, comme cela avait été le cas de la proposition de M. Bourg-Broc, empêchant ainsi l'ensemble des acteurs du service public de s'exprimer, empéchant qu'une discussion sérieuse ait lieu. (Exclanations sur les bancs du groupe du Russemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Ça suffit!

- M. François Vannson. Hors sujet!
- M. Guy Teissier. Ils n'ont pas eu le temps d'organiser des manifestations!

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Ce n'est pas un rappel au règlement.

- M. Julien Dray. C'est un rappel au règlement fondé sur l'ordre du jour parce que nous devons discuter de ces questions-là!
- M. le président. Je vous demande, monsieur Dray, de bien vouloir conclure!
- M. Julien Dray. Je constate surtout, et c'est encore plus grave, qu'à partir de la situation ainsi créée, c'est commune par commune, département par département...
 - M. Guy Tessier. Région par région!
- M. Julien Dray. ... que va aujourd'hui s'organiser la confrontation. Le Gouvernement rouvre une querelle qui était dépassée, la querelle scolaire, en revenant sur des engagements qui avaient été pris!
- M. Guy Tessier. Il n'y a pas de querelle! C'est vous qui la faites!
- M. le président. Monsieur Dray, je vous demande de conclure, s'il vous plaît!
- M. Julien Dray. Monsieur le président, je ne peux pas finir puisque mes collègues n'arrêtent pas de m'interrompre! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Monsieur Dray!

M. Julien Dray. Je me trouve donc dans l'obligation, vu la tournure que les débats sont en train de prendre, de demander une suspension de séance pour pouvoir réunir mon groupe. (Exclamations sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Mes chers collègues, je prends acte des trois rappels au règlement qui viennent d'être faits.

Cela dit, lors de la conférence des présidents qui s'est réunie, comme chaque mardi, à dix-neuf heures, en présence du ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale, tous ces problèmes ont été évoqués, comme ils l'ont été cet après-midi, monsieur Dray, à l'occasion de trois rappels au règlement successifs, la séance ayant en outre été suspendue à deux reprises. Il convient maintenant de passer à l'examen du texte prévu à l'ordre du jour. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, j'ai souvent usé des rappels au règlement et il ne m'appartient pas de discuter de ceux qui viennent d'être faits, et qui s'adressaient à la présidence. Mais étant, comme vous le savez, chargé de préparer une réforme du règlement, je m'interroge aujourd'hui sur un point qui a été soulevé par l'un de nos collègues.

Le Gouvernement est, nous le savons, maître de l'ordre du jour. Cette disposition ne l'emporte-t-elle pas sur les dispositions de notre règlement qui traitent des questions d'actualité?

Je viens ainsi au secours du Gouvernement : je ne suis pas certain, en effet, qu'il soit tenu de maintenir les questions d'actualité.

3

RÉPRESSION DE LA CONTREFAÇON

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la répression de la contrefaçon (nº 683, 785 et annexe).

Question préalable

M. le président. M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, mes chers collègues, l'Assemblée nationale doit examiner ce soir un projet visant à réduire la fraude et la contrefaçon et à lutter contre le travail clandestin.

Ce projet est intéressant. Mais il est mis en discussion juste au moment où viennent de se conclure les accords du GATT et alors que se manifestent dans notre pays l'inquiétude des entreprises et celle des salariés, en particulier dans l'industrie textile, en raison de l'insuffisance de ces accords.

J'espère que ce n'est pas pour masquer ces insuffisances que nous sommes appelés ce soir à examiner ce projet sans même savoir exactement ce que contiennent les accords du GATT en ce qui concerne l'industrie textile.

Il me semble tout d'abord utile de souligner l'importance de la contrefaçon.

Mme Françoise de Veyrinas. Eh oui!

M. Augustin Bonrepaux. En effet, toutes marques confondues, le nombre de faux commercialisés dépasserait chaque année celui des articles originaux vendus. Et sur dix contrefaçons, sept sont des copies de produits français. Chaque année, ce sont 5 millions de pièces de vêtements qui sont introduites en France clandestinement en provenance de Thaïlande, 1 500 000 en provenance de Turquie. Le chiffre d'affaires annuel de la contrefaçon est estimé à 70 milliards d'ECU, soit plus du vingtième du commerce mondial.

Cette contrefaçon a effectivement de graves conséquences pour nos industries. L'ampleur de la fraude dans le textile entraîne de graves conséquences pour les entreprises françaises et européennes qui respectent les législations en vigueur : plus de 100 milliards de francs de perte annuelle de chiffre d'affaires direct, soit l'équivalent de plus de 200 000 emplois.

Des surcoûts considérables obèrent la compétitivité de l'entreprise. Non seulement celle-ci supporte le coût de la création et de la promotion de la marque, des dessins, des modèles, mais elle doit aussi supporter le coût de la lutte contre la contrefaçon ou la « piraterie » – lutte souvent inefficace.

Par ailleurs, la qualité souvent médiocre des marchandises « pirates » dégrade l'image de l'entreprise auprès du consommateur et auprès des circuits de distribution des marques, dessins ou modèles des entreprises.

Enfin, la fraude dans le textile, pratiquée à grande échelle, coûte cher aux pouvoirs publics. Elle peut être assimilée à un impôt supplémentaire qui frapperait les entreprises dont les activités et les emplois sont légaux. Il est clair que l'évasion massive de charges fiscales et sociales, ajoutée à l'évasion des droits de douane, doit être compensée, ce qui a, de toute évidence, des conséquences néfastes sur l'emploi.

Ce projet est intéressant pour l'emploi et pour notre activité économique.

Cependant, en contrepartie, les accords proposés au GATT restent extrémement insuffisants. Vous le savez d'ailleurs, monsieur le ministre, puisque vous avez entendu les protestations des entrepreneurs et des salariés.

M. Julien Dray. Des centaines de lettres. Que dis-je? Des milliers de lettres!

M. Augustin Bonrepaux. Ces derniers ont appris, par exemple, que plus de trente-cinq pays en voie de développement disposeront de onze ans pour appliquer les dispositions convenues. Si l'on y ajoute la pratique généralisée et quasi impunie des détournements de trafic, cette période transitoire, appliquée en l'état, reviendrait à légaliser la copie ou la piraterie textile dans le monde entier.

Par ailleurs, ces accords n'offrent aucune garantie à nos exportations, notamment aux Etats-Unis, où les droits de douane appliqués aux produits lainiers atteignent 40 p. 100. Quand on sait que l'industrie textile représente plus de 500 000 emplois en France, et plusieurs millions en Europe, on peut légitimement se demander s'il ne serait pas plus sage de différer la date de ces accords,...

M. Gérard Larrat. Mais non!

M. Augustin Bonrepaux. ... qui compromettent notre économie et l'emploi.

Il est indispensable d'obtenir plus de garanties sur les importations illégales et de négocier des accords plus favorables à notre industrie et à l'emploi.

- M. Yves Nicolin. Et vous, qu'aviez-vous obtenu?
- M. Augustin Bonrepaux. Cet aspect pourrait, à lui seul, faire l'objet de la question préalable. Mais, aujour-d'hui, il y a une question beaucoup plus grave et beaucoup plus importante (« Ah!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre): le Gouvernement a choisi ce moment, où notre pays connaît de graves difficultés économiques,...

Mme Françoise de Veyrinas. Eh oui!

- M. Yves Nicolin. A qui la faute, monsieur Bonrepaux?
- M. Augustin Bonrepaux. ... où il doit faire face à cette négociation internationale, très insuffisante, dans laquelle il se trouve en difficulté et n'obtient pas satisfaction (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...
 - M. Charles Revet. Nous devons réparer vos erreurs!
- M. Augustin Bonrepaux. Demandez, messieurs, aux agriculteurs! Demandez aux industriels! Demandez aux salariés du textile! (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Julien Dray. Exactement!
- M. Augustin Bonrepaux. Demandez aux agriculteurs s'ils sont satisfaits des négociations! Vous avez dû les consulter! Ils sont venus vous voir! Demandez-le-leur! (Mêmes mouvements.)

Mme Françoise de Veyrinas. Et vous, messieurs, quand ils venaient vous voir, qu'est-ce qu'ils vous disaient?

- M. François Vannson. Ils ne s'en souviennent plus!
- M. Augustin Bonrepaux. Moi, je dis que ces négociations sont insuffisantes. Le Gouvernement aurait aujourd'hui besoin du soutien de la nation tout entière pour faire face aux exigences des Etats-Unis et, pour obtenir de meilleures négociations.

C'est, disais-je, le moment qu'il choisit pour mettre en cause notre cohésion nationale...

- M. Jean-Marie André. Oh!
- M. Augustin Bonrepaux. ... par l'aggravation de la loi Falloux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Guy Teissier. Il « en » a parlé!
 - M. Yves Nicolin. Hors sujer!
 - M. Philippe Mathot. Zéro pointé!
 - M. le président. Messieurs, je vous en prie!
- M. Augustin Bonrepaux. Alors que vous réclamez l'effort de tous, alors que vous sollicitez le soutien du pays, vous prenez la lourde responsabilité, l'irresponsabilité...
 - M. Gérard Larrat. C'est vous l'irresponsable!
- M. Augustin Bonrepaux. ... de rallumer la guerre scolaire,...
- M. François Vannson. C'est vous qui rallumez la guerre scolaire!

M. Augustin Bonrepaux. ... dans des conditions méprisantes pour le Parlement, méprisantes pour les citoyens,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Tout à fait!

- M. Augustin Bonrepaux. ... inéprisantes pour la démocratie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
- M. Guy Teissier. Maigres applaudissements sur les bancs du groupe socialiste! Ils sont moins nombreux qu'autrefois!
 - M. Raymond Couderc. M. Bonrepaux « déraille »!
- M. Augustin Bonrepaux. Il me semble, en effet, que l'importance du contenu du rapport Vedel je ne sais, mes chers collègues, si vous avez eu le temps de le lire,...
 - M. Claude Bartolone. Ils ne l'ont pas lu!
- M. Augustin Bonrepaux. ... car vous ne l'avez reçu qu'hier...
 - M. Gérard Larrat et M. Bruno Bourg-Broc. Et vous?
- M. Augustin Bonrepaux. Eh bien! moi, j'ai pris la peine de le lire.
- M. Raymond Couderc. Quel lien y a-t-il avec le texte inscrit à l'ordre du jour de ce soir?
- M. Philippe Legras. Monsieur le président, l'orateur doit s'en tenir au projet de loi!
- M. Augustin Bonrepaux. Et, si vous le voulez bien, je vais vous le commenter un petit peu (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre),...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Ce n'est pas le sujet!

- M. Augustin Bonrepaux. ... tellement ses conséquences sont graves pour notre pays.
- M. le président. Monsieur Bonrepaux, je vous demande une minute d'attention.
- M. Augustin Bonrepaux. Mais je suis attentif, monsieur le président!
- M. le président. Je vous rappelle que, en application de l'article 54, alinéa 6, du règlement, vous devez traiter de la question qui fait l'objet de notre ordre du jour. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Augustin Bonrepaux. Tout à fait!

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est la question !

- M. Augustin Bonrepaux. Je vais donc revenir au sujet. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Jean-Marie André. Il a perdu ses papiers!
- M. le président. Monsieur Bonrepaux, laissez-moi terminer mon propos, comme le veulent, je crois, l'usage et la courtoisie.
 - M. Yves Nicolin. Il n'est pas courtois!
- M. le président. Je vous rappelle que vous ne devez traiter que de la question qui fait l'objet de notre ordre du jour. Vous avez évoqué un autre sujet.
 - M. Didier Migaud. Il est tout à fait dans le sujet!
- M. le président. Je vous demande, monsieur Bonrepaux, de vous en tenir à l'application de l'article 54, alinéa 6, afin que l'Assemblée puisse travailler dans les meil-

leures conditions et avec sagesse. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Yves Nicolin. Excellent!
- M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, je suis aussi respectueux du règlement que tous les députés. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Mais, tout à l'heure, nous avons demandé une suspension de séance, et nous ne l'avons pas obtenue.
 - M. Yves Nicolin. Et alors?
- M. Augustin Bonrepaux. Or je pense que, sur les discussions que nous allons avoir à propos de la contrefaçon et sur celles que nous aurons obligatoirement à propos du GATT, vont rejaillir les conséquences de la guerre scolaire. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...
 - M. Raymond Couderc. Vous déraillez!
- M. Augustin Bonrepaux. ... dans les conditions où elle est rallumée.
 - M. Philippe Legras. Et le voile islamique?
- M. Augustin Bonrepaux. Par respect pour notre assemblée, ce rapport méritait au moins d'être soumis à la commission des affaires culturelles et à la commission des finances. (Exclamations sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Elles n'ont pas été saisies, alors qu'on sait que ce texte aura de graves conséquences pour les finances des collectivités locales.

Vous savez très bien que ce n'est pas en améliorant les dispositions visant à réprimer la contrefaçon que l'on va rétablir les moyens des collectivités locales. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Parce que les accords du GATT resteut très insuffisants.

Et il n'en teste pas moins que les bonnes intentions du Gouvernement sur la concertation, sur le respect des citoyens, sur le respect des consciences,...

- M. François Varinson. Le socialisme, c'est de la contrefaçon!
- M. Augustin Bonrepaux. ... sont inconséquentes et qu'une décision comme celle-là est d'autant plus révoltante qu'elle repose sur une interprétation très fallacieuse du rapport Vedel (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) dont je voudrais tout de même que vous écoutiez quelques extraits, puisque vous me l'avez demandé. (Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et claquements de pupitres. Applandissements sur les bancs du groupe socialiste.)
 - M. Guy Teissier. Hors sujet!
 - M. Philippe Legras. Monsieur le président!
- M. Augustin Bonrepaux. Mes chers collègues, vous m'aviez dit que vous n'aviez pas lu ce rapport.
 - M. Guy Teissier. Nous le lirons ce soir!

M. Augustin Bonrepaux. J'ai eu le temps de l'étudier tout aujourd'hui. Je veux donc vous l'exposer, et aussi vons parler des contrefaçons. (« Ah!» sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Tous les élus de bassins textiles savent ce que représente la contrefaçon, ce que représente la piraterie industrielle,...

- M. Guy Teissier. Trapéziste!
- M. Augustin Bonrepaux. ... ce que représente l'invasion des tissus des pays du Sud asiatique. Je l'ai souligné tout à l'heure.

Je répète tout de même qu'il faut engager ce débat dans les meilleures dispositions d'esprit.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Justement!

- M. Augustin Bonrepaux. Or, aujourd'hui, vous nous conduisez, ...
 - M. Jean-Marie André. A la loi Falloux!
- M. Augustin Bonrepaux. ... par des décisions irresponsables et inconséquentes (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) à le faire dans de très mauvaises conditions.

Le projet de loi que vous nous proposez, monsieur le ministre, nous sommes prêts à le voter (« Ah!» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) parce qu'il est important. Mais il me semble – vous m'excuserez de le dire – qu'il est examiné dans les pires conditions.

- M. Raymond Couderc. Mais non!
- M. Guy Teissier. La loi Falloux!
- M. Augustin Bonrepaux. Reconnaissez-le!

Le rapport Vedel (Exclamations sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...

Mme Françoise de Veyrinas. Lisez votre papier! Comme ça, vous resterez dans le sujet!

M. Augustin Bonrepaux. ... vous incite à un peu plus de téflexion, à un peu plus de synthèse et à respecter un peu plus l'équilibre de notre Constitution: par exemple l'exigence de service public de l'éducation (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Ceutre) par exemple la libre administration des collectivités locales.

Mme Françoise de Veyrinas. Et l'ordre du jour, monsieur le président?

M. Augustin Bonrepaux. J'ajoute que l'interprétation de ce rapport est des plus tendancieuses. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Nous avons été saisis et vous avez été saisis de nombreuses demandes...

- M. Guy Teissier. Sur la loi Falloux?
- M. Augustin Bonrepaux. ... des entreprises textiles, qui proposent des améliorations substantielles sur la contrefaçon (« Ah! » sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), mais qui sont aussi, pour l'instant, vous le savez,...

M. Julien Dray. Ils ne savent rien, pour l'instant!

Mme Françoise de Veyrinas. Et lui, sait-il de quoi il parle ?

M. Augustin Bonrepaux. ... opposées à une signature immédiate dans l'état actuel où se présentent les négociations du GATT, parce qu'il n'y a pas suffisamment de garanties pour la lutte contre cette piraterie.

Et même dans ce projet de loi sur la contrefaçon, il n'y a pas suffisamment de garanties.

- M. Guy Teissier. C'est décousu!
- M. Augustin Bonrepaux. Au moment où, justement, l'on examine ce texte, il me semble qu'il y a de la part du Gouvernement un curieux comportement. D'un côté, il veut lutter contre la fraude. C'est bien. (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Guy Teissier. C'est même très bien!
- M. Augustin Bonrepaux. Il veut lutter contre les contrefaçons. C'est très bien! (« Ah!» sur les mêmes bancs.)

Nous l'appronyons dans ce domaine-là.

- M. Guy Teissier. Nous sommes d'accord là-dessus!
- M. Augustin Bonrepaux. Mais, d'un autre côté, on est en train d'adopter au Sénat (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) un texte qui légalise les irrégularités que vous avez pu commettre pendant des années en essayant de détourner la loi et en essayant de détourner les 10 p. 100 que vous autorisait la loi Falloux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) Il y a là, de la part du Gouvernement, une contradiction anormale,...
 - M. Claude Bartolone. Une contrefaçon!
 - M. Augustin Bonrepaux. ... qui le discrédire.

Tous ensemble, nous devons faite comprendre que, sur un tel texte, il faut une réflexion plus approfondie. L'Assemblée, mes chers collègues, ne doit pas être dessaisie!

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est une contrefaçon de disceurs!

M. Augustin Bonrepaux. C'est l'ensemble du Parlement qui est méprisé.

Et je suis, monsieur le président, en plein dans le sujet! (Rires et exclamations sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratic française et du Centre.)

- M. Bruno Bourg-Broc. C'est vous qui méprisez le Parlement!
 - M. Yves Nicolin. La presse sera édifiée par ce discours!
- M. Augustin Bonrepaux. Quand on parle de notre pays, quand on parle de la Constitution, quand on parle de la remise en cause de la Constitution, il me semble que je suis entièrement dans le sujet.

Il est de fait que le comportement du Gouvernement bafoue la Constitution et les fondements mêmes de notre République laïque.

M. Julien Dray. Il faut leur expliquer ce qu'est la laï-

- M. Augustin Bonrepaux. C'est anormal, messieurs!
- Mme Françoise de Veyrinas. Votre discours comporte encore beaucoup de pages?
- M. Augustin Bonrepaux. Le comportement du Gouvernement est anormal. Il fragilise notre pays au moment même où nous devons avoir une attitude ferme.
 - M. Jean-Marie André. Par rapport au GATT?
- M. Augustin Bonrepaux. Elle ne l'est pas assez, malheureusement. Et cela va peser sur l'ensemble de l'économie et de l'emploi....
- M. Yves Nicolin. Vous avez bradé ces négociations lorsque vous étiez au pouvoir!
- M. Augustin Bonrepaux. ... que ce soit dans l'agriculture, l'aéronautique ou le textile. Nous en supportons les conséquences. Vous devriez, mes chers collègues, être plus exigeants que moi vis-à-vis du Gouvernement, pour qu'il sommette ce texte...
 - M. Alain Gest. Quel texte?
- M. Augustin Bonrepaux. ... dans des conditions convenables au Parlement.

Car – et vous le savez bien – ce sont les collectivités locales qui vont être obligées de supporter le coût des mesures qui sont prises ce soir au Sénat (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) concernant l'aggravation de la loi Falloux.

El au moment où l'on fait des cadeaux à l'enseignement privé, on oublie un peu le service public (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)...

- M. Yves Nicolin. Contrefaçon!
- M. Raymond Couderc. C'est ridicule!
- M. Augustin Bonrepaux. ... et les établissements d'enseignement publics du type Pailleron. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- **M. le président.** Je vous demande, monsieur Bonrepaux, de bien vouloir poursuivre sur la répression de la contrefaçon.
- M. Augustín Bonrepaux. Je vais effectivement poursuivre sur la contrefaçon, monsieur le président.
 - M. Yves Nicolin. Si vos électeurs lisent votre discours...
 - M. Guy Teissier. C'est honteux!
- M. Augustin Bonrepaux. Ce texte apporte, c'est vrai, des améliorations convenables, importantes même, pour la lutte contre la fraude, et donc pour préserver nos entreprises. Mais il n'est pas suffisant si les accords qui sont signés, dont on ne connaît d'ailleurs pas le contenu,...
 - M. Yves Nicolin. Et alors?
- M. Augustin Bonrepaux. ... ne sont pas conclus dans des conditions convenables. Or, pour qu'ils soient conclus dans des conditions convenables, il ne faut pas couper, comme on le fait, le pays en deux.
- M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ça suffit!
- M. Augustin Bonrepaux. Il ne faut pas prendre des décisions à la sauvette.

Si ce que vous pensez est juste et acceptable, il faut en délibérer et il faut que le pays y adhère. Mais vous savez bien que le pays n'y adhère pas. Vous savez bien que, dans ce domaine, vous bafouez la Constitution. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. Yves Nicolin. Un peu de décence!
- M. Augustin Bonrepaux. Vous allez créer des difficultés insurmontables aux collectivités locales.
 - M. Raymond Couderc. Ridicule!
- M. Augustin Bonrepaux. Il me semble que vous pourriez poser cette question de fond...
 - M. Charles Fèvre. C'est de la contrefaçon!
- M. Augustin Bonrepaux. ... si vous étiez vraiment soucieux des collectivités locales, si vous étiez vraiment soucieux des problèmes qui vont leur être posés demain.
 - M. Yves Nicolin. Souciez-vous un peu du rexte!
- M. Augustin Bonrepaux. Voilà quinze jours, vous avez décidé de réduire les moyens des collectivités locales de 5 milliards. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Et ce soir, à la sauvette, vous leur imposez 4 milliards de charges supplémentaires par an, en raison des dispositions irresponsables soumises actuellement au Sénat. Car il s'agit bien d'irresponsabilité!
 - M. Yves Nicolin. Et vous, qu'avez-vous fait?
- M. Augustin Bonrepaux. De la même manière sera irresponsable l'attitude que vous aurez certainement demain, à propos des conclusions du GATT!

Mme Françoise Hostalier. Et votre attitude, ce soir, elle est comment?

M. Augustin Bonrepaux. Pendant des mois, nous vous avons entendu dire: « Veto! Veto! » Ot, ce soir, je n'entends plus personne! Et demain, vous setez tous sous la table! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Je voudrais tout de même rappeler un certain nombre de principes...

- M. Yves Nicolin. Monsieur le président, faites respecter le règlement!
- M. Augustin Bonrepaux. ... sur lesquels repose notre République. (« Ah! » sur les banes du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Yves Nicolin. Lisez-nous la Constitution!
- M. Augustin Bonrepaux. Parmi ces principes figure, en particulier, la libre administration des collectivités locales.
 - M. Patrick Hoguet. Justement!
- M. Augustin Bonrepaux. Or la décentralisation est basouée! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
- M. Yves Nicolin. Monsieur le président, faites respecter le règlement!
- M. le président. Mes chers collègues, je tiens à vous rappelet la règle que la présidence a en chatge de faire appliquer. Je la fetai respecter, et je l'ai toujouts fait respecter scrupuleusement. Le règlement prévoit que le temps de parole pour les questions préalables n'est pas limité.

- M. Yves Nicolin. A condition de s'en tenir au sujet!
- M. le président. Et, sur le contenu de cette question, j'ai rappelé tout à l'heure à M. Bonrepaux la règle fixée par l'article 54 de notre règlement. En conséquence de quoi, nous allons continuer, tout en faisant en sorte de s'en tenir à la stricte application du règlement et à rien d'autre.

Cet hémicycle a été le lieu de multiples questions préalables et autres motions de procédure.

- M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. C'est vtai!
- M. le président. ... dont certaines ont duré très longtemps – plusieurs d'entre nous en ont le souvenir. Nous sommes dans un tel cas de figure.

Mme Françoise Hostalier. C'est indigne du sujet!

- M. le président. Monsieur Bontepaux, je vous invite à poursuivre, en vous en tenant strictement au texte, conformément à ce que prévoit l'article 54, alinéa 6, de notre règlement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)
- M. Augustin Bonrepaux. Parmi nos collègues qui sont ici présents, je suis un de ceux qui ont suivi l'examen du texte en commission avec le plus d'attention possible, et M. Poniatowski peut en témoigner. J'ai d'ailleurs voté tous les articles car ils me paraissent intéressants.
 - M. Patrick Hoguet. Et alors?
- M. Augustin Bonrepaux. Cela dit, les conditions dans lesquelles sont conclus les accords du GATT me paraissent limiter la portée de ce texte. Ce n'est pas seulement mon avis...
 - M. Yves Nicolin. Ce n'est pas le sujet!
- M. Augustin Bonrepaux. ... c'est aussi celui des agriculteurs,...
 - M. Guy Teissier. De certains agriculteurs!
- M. Augustin Bonrepaux. ... ainsi que celui des industriels et des salariés du textile...
- M. Yves Nicolin. Il y en a peu dans votre département
- M. Augustin Bonrepaux. ... qui trouvent que si ce texte constitue un progrès, les accords du GATT ne sont pas, en revanche, suffisants.

Finalement, ce texte aura une portée extrêmement limitée!

- M. Yves Nicolin. Mais pas du tout!
- M. Augustin Bonrepaux. Si les accords du GATT sont insuffisants, c'est parce que, excusez-moi de le répéter, ils sont conclus dans de très mauvaises conditions.
 - Or le Gouvernement se fragilise encore...
 - M. Patrick Hoguet. Ne vous en faites pas pour lui!
- M. Augustin Bonrepaux. ... en provoquant des incidents, en créant des difficultés dans un moment où il devrait susciter un sursaut national pour obtenir les meilleures garanties possibles dans cette discussion.

J'ai dit tout à l'heure que les collectivités locales allaient être confrontées à des difficultés.

- M. Charles Fèvre. Ça y est, il y revient!
- M. Augustin Bonrepaux. Vous le savez, je ne vous apprends rien. Toujours est-il que leurs difficultés vont doubler. Jusqu'à présent, vous les aviez privées de 5 milliards de ressources; maintenant, elles vont supporter 5 milliards de charges supplémentaires!

Vous aviez parlé de diminuer les impôts. En fait, vous allez augmenter la pression fiscale et les prélévements obligatoires dépasseront certainement le record de l'année dernière.

- M. Francis Saint-Ellier. C'est hors sujet!
- M. Julien Dray. Pas du tout, c'est excellent!
- M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi? Tout simplement parce que des charges supplémentaires sont transférées sur les collectivités locales. Et comme il faudra bien que quelqu'un paye, ce sera encore le contribuable oui sera mis à contribution. De surcroît, comme vous envisagez d'instituer une TVA sociale, les charges vont, encore une fois, s'accuniuler sur les mêmes!

D'un côté, c'est vrai, on va améliorer la situation des entreprises et - je l'espère, mais j'en suis moins sûr - la situation de l'emploi dans le secteur textile grâce à la lutte contre la contrefaçon mais, d'un autre côté, on va aggraver les charges qui pèsent sur les contribuables et sur les collectivités locales. Je ne pense pas que cela soit la meilleure méthode pour soutenir l'économie de notre pays, pour soutenir l'emploi au moment où nous abordons ces discussions difficiles. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. Julien Dray et M. Claude Bartolone. Excellent!
- M. Bernard Carayon. C'est plutôt incohérent!
- M. Augustin Bonrepaux. C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, en conclusion (« Ah! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)
 - M. Julien Dray. De la première partie!
- M. Augustin Bonrepaux. ... je vous dirai qu'il est certes important que nous puissions engager la discussion sur ce texte, mais qu'il est tout aussi important que vous sachiez tout de même que nous allons l'engager dans les plus mauvaises conditions.
 - M. Bernard Carayon. Quel aveu!
- M. Augustin Bonrepaux. En effer, nous allons le faire dans des conditions qui menacent la paix scolaire (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. -Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et qui risquent de conduire à des excès dont vous connaissez les dangers - je pense notamment à l'intégrisme qui sévit.

Vous savez que cela menace aussi notre cohésion sociale à un moment où notre pays doit être uni pour faire face à de graves difficultés, ébranle les fondements de notre Constitution sur lesquels reposent notre République laïque, remet en cause tout l'esprit de la décentralisation, de la démocratie locale et de la libre administration des collectivités....

- M. Charles Fèvre. Il est en train de divaguer!
- M. Augustin Bonrepaux. ... comporte enfin le risque de diviser les Français alors que le Gouvernement demande un vote de soutien sur des négociations qui, je vous le rappelle, restent encore très défavorables pour l'économie de notre pays.

C'est pour toutes ces raisons que, même si nous sommes favorables à l'esprit et au contenu du projet qui nous est soumis (« Ah! » sur les bancs du groupe au Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre),...

M. Charles Fèvre. C'est très amusant!

- M. Augustin Bonrepaux. ... nous avons opposé la question préalable. Nous demandons à l'Assemblée de l'adopter parce que nous pouvons très bien auendre, pour discuter ce texte, de connaître les conclusions des négociations du GATT afin de savoir exactement ce que ces accords comportent sur la piraterie industrielle.
 - M. Charles Fèvre. C'est à hurler de rire!
- M. Augustin Bonrepaux. Ainsi, nous pourrions ameliorer ce projet, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de notre économie et dans l'intérêt de l'emploi.

D'ailleurs, si le GATT était aussi amélioré dans le domaine des activités agricoles, ce ne serait pas mauvais.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous vous demandons d'adopter la question préalable. (Applandissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Bravo! Bravo! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. le président de la commission.
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Monsieur le président, je tiens à répondre à la question préalable opposée par notre collègue Bonrepaux.
 - M. Julien Dray. A l'excellente question préalable!
 - M. Guy Teissier. Fayot!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Monsieur Bonrepaux, votre propos recèle tout de même quelques contradictions.

En effet, qu'est-ce qu'une question préalable, sinon, selon l'article 91 de notre règlement, une question dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lien à délibérer.

- M. Julien Dray. C'est vrai!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. J'aurais donc parfaitement compris que vous nous l'opposiez si vous nous aviez indiqué que le présent texte était mau-
 - M. Jean-Jacques Hyest. Inutile!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... inutile, inadéquat et qu'il ne fallait pas en délibérer.
- M. Patrick Hoguet. Or M. Bonrepaux a dit que le texte était bon!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Et si je laisse de côté le fait que vous ayez traité de sujets que nous aurons l'occasion de voir en d'autres circonstances...
 - M. Didier Migaud. M. Mazeaud n'a pas compris!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... je me permets néanmoins de vous rappeler que la question préalable ne peut, toujours selon l'article 91 de notre règlement, que porter « sur le seul texte proposé ».
- M. Augustin Bonrepaux. Je n'ai parlé que de ça! (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)
 - M. Charles Fèvre. Et en plus, il a de l'humour!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Toujours est-il, monsieur Bonrepaux, que j'ai retenu parmi vos propos un certain nombre...
 - M. Edouard Landrain. D'incongruités!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... de phrases qui correspondent à autant de prises de position qui engagent votre groupe - puisque vous avez défendu la question préalable en son nom - en faveur de ce texte.

Je les cite: « il y a dans le texte du Gouvernement des améliorations importantes », « nous sommes favorables à l'esprit, voire au contenu du texte »,...

- M. Augustin Bonrepaux. Bien sûr!
- M. Claude Bartolone. Ça prouve notre ouverture d'esprit!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... « il est important d'engager la discussion de ce texte »,...
 - M. Augustin Bonrepaux. Tout à l'heure!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... et, enfin, « nous sommes prêts à le voter » !
 - M. Augustin Bonrepaux. Tout à l'heure!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Cette position est d'ailleurs conforme à celle de l'une de vos collègues, à laquelle je tiens à rendre hommage et qui a considérablement travaillé au sein de la commission des lois, je veux parler de Mme Véronique Neiertz.
 - M. Martin Malvy. Très bien!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. Alors, monsieur Bonrepaux, comment pouvez-vous justifier, au regard de notre règlement,...
 - M. Augustin Bonrepaux. On peut voter demain!
- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. ... le fait d'avoir défendu une question préalable sur le présent texte ? Car loin de le juger inutile et inadéquat, vous dites que vous allez le soutenir.

Permettez-moi donc, à titre personnel, de vous remercier quand vous dites qu'il faut entamer la discussion du texte parce que vous y êtes favorable et que vous en comprenez et l'esprit et le contenu. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Rappels au règlement

- M. Julien Dray. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.
- M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour un rappel au règlement.
- M. Julien Dray. Monsieur le président, mon rappel au règlement est encore fondé sur l'arricle 58 du règlement.

J'ai bien lu en quoi consiste une question préalable. La question qui se pose est de savoir s'il y a lieu à légiférer...

- M. Pierre Mazeaud, président de la commission. De délibérer!
 - M. Julien Dray. ... donc à délibérer.

Comme l'a dit le président Mazeaud, nous avons bien travaillé sur ce texte. Nous avons essayé d'en comprendre la portée et le contenu et nous avons apporté une contribution positive.

Mais il y a le texte et le contexte! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Or le contexte est le suivant : alors que, justement, la majorité et l'opposition ont travaillé correctement, on parasite aujourd'hui cette délibération en modifiant l'ordre du jour, en se livrant à une véritable provocation à l'égard de l'opposition (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)...

- M. Claude Bartolone. Très juste!
- M. Julien Dray. ... dont on sait qu'elle est profondément attachée à la défense de l'école laïque, de l'école publique, dont on sait le combat qu'elle mène quoti-diennement au sein des municipalités et des collectivités locales pour permettre le développement de l'école laïque, de l'école publique! Autrement dit, au moment où l'opposition est justement prête à jouer son rôle et à faire en sorte qu'un texte positif puisse sortir de nos travaux, on essaie d'empêcher cette démarche en parasitant la discussion!

Nous estimons donc qu'il n'y a pas lieu de délibérer dans des conditions qui constituent une véritable provocation à l'égard de l'opposition! Voilà pourquoi cette question préalable est, selon nous, fondée du point de vue du règlement! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

- M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.
- M. Charles Millon. Je voudrais simplement préciser à notre collègue Julien Dray,...
 - M. Julien Dray. Aimablement.
- M. Charles Millon. ... de façon aimable, bien entendu, que nous sommes dans un système bicaméral, composé des deux chambres que sont l'Assemblée nationale et le Sénat. Le Sénat décide de son ordre du jour en fonction de la loi et des règlements et conformément à notre Constitution. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je ne vois vraiment pas pourquoi M. Julien Dray, qui, la plupart du temps, est à cheval sur les principes, comme en témoignent ses déclarations publiques et les articles qu'il écrit, voudrait aujourd'hui, pour des questions bassement politiciennes...

- Un député du groupe du Rassemblement pour la République. M. Parce que M. Dray est un politicard!
- M. Charles Millon. ... que l'on arrête notre débat sur la contrefaçon alors qu'il s'agit du seul objet de nos préoccupations! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. le président. La parole est à M. Martin Malvy, pour un rappel au règlement.
- M. Martin Malvy. Monsieur le président, ce débat ne devrait pas s'envenimer de la sorte.

Cela dit, à cette heure, personne ne peut contester le fait que le Sénat est en train de débattre dans des conditions sans précédent!

- M. Didier Migaud. Nous sommes solidaires des sénateurs!
- M. Martin Malvy. En effet, il n'y a pas de précédent qu'un texte, examiné par l'Assemblée au mois de juin, vienne de manière inopinée, ou tout au moins subrepticement, en discussion devant le Sénat sur la foi d'un rapport qui n'a pas été communiqué à l'Assemblée nationale. Autrement dit, les deux assemblées sont amenées à discuter d'un même texte, à quelques mois d'intervalle, non sur les mêmes bases, mais sur des bases différentes!

Pour ma part, je suis très surpris que les conclusions que l'on prête au rapport Vedel deviennent un prétexte. Vous savez tous comme moi, mes chers collègues, que les commissions de sécurité, les préfets, les maires sont dans la même situation par rapport à tous les établissements ouverts au public. Or, si un rapport sur les établissements

privés apporte aujourd'hui la démonstration qu'un certain nombre de ces établissements fonctionnent hors les normes de sécurité,...

M. Guy Tessier. C'est la vérité!

M. Martin Malvy. ... cela met en cause la responsabilité des préfets, celle des maires et celle des commissions de sécurité.

De plus, on ne nous dit pas si la même enquête a été effectuée dans les établissements publics. Mais si telle est la situation dans certains établissements privés,...

M. Yves Nicolin. Ce n'est pas un rappel au règlement!

M. Martin Malvy. ... cela peut laisser supposer que c'est aussi le cas pour des établissements publics.

Bref, une telle approche du travail parlementaire est inadmissible!

M. Raymond Couderc. C'est facile!

M. Martin Malvy. Cet après-midi, le président de séance nous a rappelé les conditions épouvantables dans lesquelles nous travaillons: quatre commissions siégeaient pendant que l'Assemblée était réunie. A cela s'ajoutent les événements qui ont lieu actuellement, ce qui montre à quel point le Gouvernement fait peu de cas du Parlement.

Notes sommes d'accord, monsieur le ministre, pour débattre du texte relatif aux contrefaçons.

M. Edouard Landrain. Ah! Voilà!

M. Martin Malvy. Mais, dans cet hémicycle, nous sommes bien peu nombreux pour le faire. A croire que certains d'entre nous préfèrent aller dans les tribunes du public au Sénar pour y suivre le débat plurôt que de siéger ici!

Par conséquent, monsieur le président, je vous demande, en application de l'article 61 du règlement, de faire vétifier le quorum avant de procéder au vote sur la question préalable. (Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je suis saisi par le président du groupe socialiste d'une demande faite en application de l'article 61 du règlement tendant à vérifier le quorum avant de procéder au vote sur la question préalable.

Le vote est donc réservé dans l'attente de cette vérification qui aura lieu dans l'hémicycle.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(I.a séunce, suspendue à vingt-deux heures trente, est reprise à vingt-deux heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Le bureau de séance constate que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 61 du règlement, je vais lever la séance et le vote sur la question préalable est reporté à la prochaine séance, qui ne pourra avoir lieu avant vingt-trois heures quarante-cinq.

La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, je souhaite que la discussion du projet de loi se poursuive à vingt-trais heures quarante-cinq.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-trois heures quarantecinq, quatrième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi nº 683 sur la répression de la contrefaçon.

M. Raoul Béteille, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Ladislas Poniatowski, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances (rapport nº 785 et annexe).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq.) Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT